Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 060-256003922-20240617-DEL20241706002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2024-17-06-002

SEANCE du 17 Juin 2024

DATE DE CONVOCATION
10/06/2024

DATE D'AFFICHAGE
10/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 5
Votants : 5

Objet : Tarif Participation des communes extérieures au SIRS Montagny-en-Vexin-Parnes pour l'ACM

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 19 JUIN 2024

et publication ou notification
du

19 JUIN 2024

Le Président,

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 juin à 19 heures , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents :, TAILLEBREST Loïc, LAROCHE Pascal, GESLAND Sophie, Frédéric RICHEVAUX, CATTET Jean-Luc

Absents excusés : CROSNIER Catherine

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 22 Novembre 2019 fixant la participation des syndicats de communes extérieurs ou communes extérieures aux frais de l'accueil collectif de mineurs.
Il expose la nécessité de définir précisément les collectivités pouvant accéder aux services de l'accueil collectif de mineurs, à compter du 1er janvier 2025
Il propose :

- Le Sivom d'Hadancourt le Haut Clocher – Montjavoult – Serans
- Les communes d'Hadancourt le Haut Clocher, de Montjavoult, de Serans, de Saint-Gervais

Il propose de fixer le tarif suivant :

- ½ journée : 4 euros
- 1 journée : 8 euros.

Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 18 juin 2024

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIRS MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20241706002**
Objet :	**Tarif participation des communes extérieures au SIRS Montagny-en-Vexin-Parnes pour l'ACM**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1.1 - Autres domaines de compétences des EPCI et des OPH
Identifiant unique :	060-256003922-20240617-DEL20241706002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-256003922-20240617-DEL20241706002-DE-1-1_0.xml	text/xml	963 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20241706002.pdf Nom métier : 99_DE-060-256003922-20240617-DEL20241706002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	329.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 juin 2024 à 10h56min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juin 2024 à 10h56min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juin 2024 à 10h56min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juin 2024 à 10h56min36s	Reçu par le MI le 2024-06-19